

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Amy Durepos	Numéro de permis 2014947	Date d'inspection Le 14 juillet 2025	
Nom de l'établissement Garderie les p'tits amis de Amy		Numéro de téléphone (506) 475-5080	
Adresse 7 rue Harry DSL de Grand-Sault/Falls NB E3Z 0A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : d) les dossiers des personnes associées, lesquelles renferment : (ii) la vérification auprès du ministère du Développement social.	24(1)(d)(ii)	06 juin 2025	19 juin 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Suivi fait par courriel le 19 juin 2025. Aucune visite sur place. Le ratio n'a donc pas été pris. La lacune est maintenant corrigée et la garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.</p>

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 juillet 2025

Date

original signé par
Amy Durepos

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juillet 2025

Date